

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE
D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

Demande déposée le 10/07/2024	
Par :	LA JONCIERE
Demeurant :	20 RUE DU VAL DE SEVRE 44190 BOUSSAY
Sur un terrain sis :	20 RUE DU VAL DE SEVRE 44190 BOUSSAY
Parcelle cadastrée :	22 A 2815 – A 2816
Nature des travaux :	Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture

N° AT 044 022 24 A0001

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Règlement de la sécurité contre l'incendie du 25 juin 1980 modifié relatif aux Établissements Recevant du Public (ERP) et instructions techniques annexées ;

VU l'Arrêté ministériel du 4 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type V) ;

VU l'Arrêté ministériel du 22 juin 1990 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie) ;

VU le Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la construction et de l'habitation ;

VU l'Arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées des bâtiments recevant du public situés dans le cadre bâti existant ;

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public n° AT 044 022 24 A0001 présentée le 10/07/2024 par LA JONCIERE, pour la Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bien situé 20, rue du Val de Sèvre à BOUSSAY ;

VU l'examen de la demande par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique ;

VU l'examen de la demande par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable de la Commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique de l'arrondissement de Nantes en date du 23 juillet 2024, assorti de prescriptions ;

VU la réponse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique en date du 18 juillet 2024, indiquant que les travaux ne concernent pas la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public et qu'ils n'appellent aucune remarque particulière ;

ARRETE

ARTICLE 1 La présente demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public n° AT 044 022 24 A0001 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bien situé 20 rue du Val de Sèvre à BOUSSAY, établissement de type Structure d'accueil pour personnes âgées – 4^{ème} catégorie, est **accordée** à l'EHPAD la Joncière, sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

ARTICLE 2 Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions émises par la Commission de sécurité de l'Arrondissement de Nantes et annexées au présent Arrêté.

ARTICLE 3 Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. À cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Ampliation du présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au commandant de la brigade territoriale de gendarmerie compétente.

Fait à Boussay, le 26 août 2024
Le Maire de Boussay,
Véronique NEAU-REDOIS

The image shows a blue ink signature of Véronique Neau-Redois, the Mayor of Boussay. To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Boussay, Loire-Atlantique. The seal features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE BOUSSAY' at the top and 'Loire Atlantique' at the bottom.